

*Initiatives ministérielles*

Il est très important de garder cette caisse toujours en bonne posture. Aujourd'hui, on parle beaucoup de l'insolvabilité des régimes de retraite. Nous savons, vous et moi, que ces régimes sont examinés par des experts financiers. Si les fonds viennent à manquer, il faut alors augmenter les cotisations. Si nous voulons maintenir ces prestations au Canada, et je suis sûr que nous le voulons tous, nous devons alors en assumer les frais.

Les temps sont durs compte tenu de la situation économique et des gens qui ont perdu leur emploi. Notre seul espoir, c'est que ces gens contribuent au moins à un régime dont eux ou leur famille pourront profiter un jour.

Dans le cas des 170 000 enfants de cotisants décédés, les prestations passeront de 113 \$ à 148 \$ par mois à compter de janvier 1992. Ce sont là quelques-unes des mesures vraiment nécessaires.

D'autres ont traité de cette question en détail. Il est donc inutile que je revienne là-dessus.

• (1310)

J'avoue que mon collègue de Winnipeg-Nord a présenté des amendements très valables à cette mesure législative. Lorsqu'il a précisé les motifs ouvrant droit aux prestations d'invalidité, il a dit que la personne devait avoir une invalidité grave et prolongée. À mon avis, les mots «grave» et «prolongée» sont plutôt vagues. Quel sens donne-t-on à ces mots lorsqu'il s'agit de décider si la personne a droit à une pension ou non?

Nous savons qu'à l'étape de l'étude au comité, ces deux mots sont remplacés par les expressions «maladie importante» et «incapacité de longue durée». Ces expressions sont plutôt générales et ne veulent pas dire grand-chose lorsqu'il faut prendre une décision. Le député a notamment présenté un amendement visant à mieux définir cette notion. Je l'en félicite.

Il y a longtemps que nous attendions ce projet de loi. Je remercie le gouvernement de l'avoir enfin présenté. Il n'arrive pas très souvent de nos jours qu'on nous présente des lois qui correspondent aussi bien aux besoins des Canadiens et à propos desquelles nous nous entendons si bien. Nous, de l'opposition officielle, avons déposé des amendements qui n'ont pas été adoptés, et je n'ai pas de félicitations à transmettre au ministre à ce sujet. Les modifications que nous avons adoptées sont élémentaires et elles rendront le Régime de pensions du Canada

conforme aux besoins de l'avenir. Chaque député devrait avoir à coeur de poursuivre de tels objectifs.

Pour conclure, permettez-moi d'ajouter qu'au fil des ans un grand nombre de personnes ont apporté de très bonnes améliorations au Régime de pensions du Canada, souvent à la suggestion de quidams qui se sont présentés à nos bureaux pour nous faire des suggestions. Il est probable que certains d'entre eux sont convaincus que leurs idées n'ont jamais été transmises et qu'elles en sont restées au stade du bavardage. Je crois qu'il importe de noter que certaines de ces idées ont été formulées à l'étape de l'étude au comité.

Il m'arrive en effet de discuter à l'occasion avec les ministres des suggestions qui me sont faites. Je crois que c'est indispensable dans le cas de n'importe quelle mesure soumise à la Chambre.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience et j'espère que lorsque cette loi sera en vigueur, nous ne nous arrêterons pas là et que nous aurons encore d'autres amendements à proposer au fil des ans. Peut-être adopterons-nous alors ceux que nous venons de rejeter.

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de faire quelques brefs commentaires à propos de ce projet de loi.

Le Régime de pensions du Canada est l'une des mesures les plus importantes qui figurent actuellement dans nos recueils de lois. Il existe assurément grâce aux efforts inlassables du Nouveau Parti démocratique qui a toujours été le premier à se soucier du bien-être social et des pensions des Canadiens et à prendre soin du Canadien moyen.

Les modifications qui ont été apportées à ce projet de loi sont importantes. Ce sont assurément des modifications que mon caucus et moi-même pouvons appuyer. Cependant, il y a d'autres aspects de ce projet de loi qui auront besoin bientôt d'être étudiés.

Dans ma circonscription, j'ai un certain nombre d'électeurs qui sont venus dans mon bureau alarmés par la notion d'invalidité permanente contenue dans le Régime de pensions du Canada. Cette définition est extrêmement rigide. Il est regrettable, et je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet, que de nombreux Canadiens qui méritent de recevoir cette pension ne la tou-